

AVIS PUBLIC



ORDONNANCE NUMÉRO 2144, O-17 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mars 2020, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2144, O-17 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de mars 2020.

Cette ordonnance entre en vigueur le 10 mars 2020 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 10 mars 2020.

**La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard*